

ETABLISSEMENT: CRISTAL GLOBAL

EXPLOITANT: Industrie

RÉGION: Grand Est

DÉPARTEMENT: HAUT-RHIN

COMMUNE: THANN

2019 : changement de raison sociale : la société CRISTAL devient TRONOX.

Déclaration pour l'établissement de Thann.

L'ancienne usine THANN et MULHOUSE (Groupe Rhône-Poulenc), aujourd'hui propriété de la Société TRONOX FRANCE SAS, produit des composés inorganiques de titane à partir de minerais (sable naturel ilménite, rutile, slag) comportant des traces d'éléments radioactifs (Uranium, Thorium). Les radioéléments se retrouvent dans les résidus et les déchets de fabrication, en particulier les croûtes insolubles et les toiles de filtration.

Lors des opérations de maintenance ou de nettoyage, les pièces ou résidus concernés sont conditionnés (en fûts de 120 litres ou autres conditionnements, ballots, bigbags) puis entreposés en intérieur pour caractérisation radiologique.

Après caractérisation, sur critère d'activité

La filière d'élimination agréée retenue est celle de SITA Villeparisis dans le cadre d'études d'acceptabilité menées par le centre concerné sur la base des dispositions de l'arrêté ministériel du 30/12/2002 relatif au stockage de déchets dangereux et de la circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable du 25 juillet 2006.

Données déclarées au 31/12/2022

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. DÉCHETS DRNR (EN-COURS) DE L'ÉTABLISSEMENT DE THANN EN ACTIVITÉ.					
a. Résidus de tartres et toiles de filtrations issus de procès de fabrication de l'usine de Thann, comportant des éléments des chaînes de l'Uranium et Thorium naturel.					
Résidus de tartres et toiles de filtrations issus du procédé de fabrication de l'usine de Thann, comportant des éléments des chaînes de l'Uranium et Thorium naturel.	67,6	-		TFA	TFA